

Le droit syndical

Le panneau syndical : Premier contact avec le syndicalisme dans les services ou établissements, il vous permet de suivre l'actualité sectorielle ou interprofessionnelle et les différentes actions revendicatives en cours.

Les réunions : Dans le second degré, chaque personnel (syndiqué·e ou non) a le droit de participer, sur son temps de travail, à une heure d'information syndicale (HIS) par mois. Dans le 1er degré, une demi-journée d'information syndicale a lieu chaque trimestre (RIS). Les personnels peuvent aussi se réunir librement sur leurs lieux de travail, en dehors des heures de services.

Il est plus que nécessaire de participer à ces réunions en y donnant son avis, en partageant ses problèmes liés à son métier, pour y élaborer des revendications et des actions collectives.

RAPPEL !

Tous les personnels, titulaires ou précaires, ont le droit de participer aux réunions d'information syndicale, tout comme ils·elles ont le droit de se syndiquer, de faire grève. Il faut absolument soutenir les collègues précaires s'ils subissent une quelconque pression.

Les Assemblées générales à la base de nos luttes

Lors des mouvements revendicatifs, nous privilégions l'Assemblée Générale des personnels comme lieu de décision. Ouverte à tous les personnels, syndiqué·es ou non, elle offre la possibilité à chacun de s'exprimer et de participer pleinement à la lutte, et permet de prendre collectivement une décision. La base, les travailleurs et travailleuses, décide. Plus le nombre de grévistes est important à l'Assemblée Générale, plus elle est légitime. Les décisions qui en émanent doivent primer dans toute discussion avec ceux et celles « d'en haut ». C'est nous qui travaillons c'est nous qui décidons !

Bulletin d'adhésion

Nom/Prénom :

École/Établissement :

Coordonnées (adresse, téléphone, mail) :

.....

Bulletin à renvoyer à : **CNT-Solidarité Ouvrière (secteur Éducation)**
4 Rue de la Martinique, 75018 Paris

Vous pouvez également nous contacter par mail ou directement sur notre site internet (voir ci-dessous).

✉ fede.educ.public@cnt-so.org

📘 EducationCNTSO 🌐 [educationso](https://educ.cnt-so.org/) 🌐 <https://educ.cnt-so.org/>